

Frais et commissions Swiss Life Premium Define

Valable à compter du 18 mars 2019

Swiss Life SA se réserve le droit de modifier en tout temps les commissions et frais suivants.

Tout changement sera communiqué au client.

Commission d'émission

Une commission d'émission de 2,0% est prélevée sur tous les montants de placement versés par le client.

Commission de rachat

Aucune commission de rachat n'est prélevée.

Changement de fonds

Le fonds choisi peut être à tout moment échangé contre un autre fonds de la gamme, sans engendrer pour autant de commission de rachat ou d'émission. Cette opération n'entraîne pas de coûts ou de frais.

Frais forfaitaires

Les frais forfaitaires sont de 0,3% par an (TVA en sus) de la valeur moyenne du dépôt. Elles englobent les frais de tenue de compte et de garde en dépôt ainsi que les services fournis par Swiss Life SA. Elles sont calculées et prélevées tous les trimestres. Pour les fractions de trimestre, elles sont calculées au prorata.

Les éventuels frais tiers, impôts et taxes légales sont facturés et ne sont pas inclus dans les commissions et frais susmentionnés.

Autres prestations

Les autres prestations de la banque sont facturées selon les frais usuels du marché.

Un aperçu des tarifs des prestations concernés est disponible à l'adresse www.swisslife.ch/fr/premiumdefine.